

Conseil communautaire

Mardi 16 mars 2021

Compte rendu

Présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CAVEL Olivier, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MESSIEUX Lionel, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WIART Benoit, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

BOYER Béatrice par LEFEVRE Liliane, MITOUART Caroline par CHAUPIN Ludovic

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, FERON Didier, HANON Christophe, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, MAINRECK Estelle, MOMEUX Pierre, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WEHR Alain

En introduction, le président remercie la commune de Berry au bac pour l'accueil dans sa salle.

Le président fait part des informations suivantes :

Finances : les comptes administratifs et le débat d'orientations budgétaires seront présentés au cours de la séance. L'année 2020 a été marquée par la crise, avec des recettes en baisse sur certains services mais également des dépenses, parfois non réalisées, ou au contraire exceptionnelles. L'épargne de la Champagne Picarde reste satisfaisante (épargne nette supérieure à 500 000 €) comme au cours des 3 dernières années, ce qui permet d'envisager des investissements pour 2021 et les prochaines années.

Réunions : le vote du budget initialement prévu le 1^{er} avril dans le calendrier annuel prévisionnel est reporté au 15 avril 2021.

PLUI : Dix réunions d'informations sur le PLUI ont été conduites pour toutes les communes. L'objectif était de proposer une information générale sur les documents d'urbanisme et le PLU intercommunal en particulier. Le but était aussi de rétablir les vérités sur le PLUI qui ne dessaisirait par les maires de leurs compétences en la matière ; ces derniers gardant la maîtrise de leur document (zonage notamment), la signature des autorisations d'urbanisme, le droit de préemption, la perception de la taxe d'aménagement ... Suite à ces réunions, chaque commune est désormais en capacité de se faire une opinion sur le transfert du PLUI imposé par la loi ALUR.

Défibrillateurs :

Le marché pour la fourniture de 60 défibrillateurs a été attaqué au tribunal administratif par une entreprise non retenue. La procédure de marché sera relancée mi-mars. L'attribution du marché est à prévoir pour mi-avril et l'installation dans les communes en mai juin. La subvention sera de 50% (arrêté DETR du 9 mars)

Pouvoirs de police : le pouvoir de police administrative spéciale des maires des communes de la Champagne Picarde en matière d'assainissement, de réglementation de la gestion des déchets ménagers, de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de circulation et de stationnement sur voirie ne sont pas transférées au président de la Champagne picarde qui y renonce par arrêté (une copie sera transmise aux mairies) .

Au contraire, faute d'avoir reçu un arrêté en ce sens de 50 % des communes, le pouvoir de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne est transféré au président de la Champagne picarde.

1. Approbation des comptes administratifs 2020

Approbation du compte administratif 2020 – Budget général

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INV	2 221 502,40	1 706 202,04	-515 300,36	823 915,01	308 614,65	5 355 163,92	4 126 557,86	-919 991,41
FONCT	8 028 815,20	8 416 974,33	388 159,13	3 404 017,31	3 792 176,44	0,00	0,00	3 792 176,44
TOTAL	10 250 317,60	10 123 176,37	-127 141,23	4 227 932,32	4 100 791,09	5 355 163,92	4 126 557,86	2 872 185,03

Approbation du compte administratif 2019 – Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INV	52 518,43	19 453,30	-33 065,13	-50 326,23		-83 391,36	0,00	0,00	-83 391,36
FONCT	16 669,95	28 988,52	12 318,57	17 149,30	17 149,30	12 318,57	0,00	0,00	12 318,57
TOTAL	69 188,38	48 441,82	-20 746,56	-33 176,93	17 149,30	-71 072,79	0,00	0,00	-71 072,79

Approbation du compte administratif 2020 – Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	7 703,91	33 730,00	26 026,09	11 559,09	37 585,18
TOTAL	7 703,91	33 730,00	26 026,09	11 559,09	37 585,18

Approbation du compte administratif 2020 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE GUIGNICOURT

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de clôture 2020	Situation finale
INV	131 216,63	127 746,67	-3 469,96	-85 663,49		-89 133,45	-89 133,45
FONCT	258 031,80	127 746,67	-130 285,13	43 679,12		-86 606,01	-86 606,01
TOTAL	389 248,43	255 493,34	-133 755,09	-41 984,37		-175 739,46	-175 739,46

Approbation du compte administratif 2020– ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SISSONNE

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INV	-----	-----	-----	-53 520,41		-53 520,41	0,00	0,00	-53 520,41
FONCT	-----	-----	-----	-----			0,00	0,00	
TOTAL	-----	-----	-----	-53 520,41		-53 520,41	0,00	0,00	-53 520,41

Approbation du compte administratif 2020 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT ERME

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INV	-----	-----	-----	-23 416,32		-23 416,32	0,00	0,00	-23 416,32
FONCT	95,00	-----	-95,00	0,34		-94,66	0,00	0,00	-94,66
TOTAL	95,00	-----	-95,00	-23 415,98		-23 510,98	0,00	0,00	-23 510,98

M COULBEAUT pose une question sur les déficits des budgets annexes de zones d'activité.

Il est précisé qu'il s'agit de budgets annexes en comptabilité de stock.

Ces budgets sont normalement déficitaires. Le déficit correspond à la valeur du stock des terrains en attente de commercialisation. Cette dernière se fera sur plusieurs années. Ils sont provisoirement équilibrés au moment du vote par une provision du budget général.

Le président se retire de la salle.

Les comptes administratifs 2020 sont tous approuvés à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2020

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), du budget annexe « Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale », des budgets annexes des « Zones d'Activités de Saint-Erme, Sissonne et Guignicourt » et du budget général dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

3. Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Notre communauté est lauréate, en candidature groupée avec les villes de SISSONNE, SAINT ERME, LIESSE NOTRE DAME et VILLENEUVE SUR AISNE

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, la première étape consiste à signer une convention d'adhésion qui débouchera ensuite sur le recrutement du chef de projet financé à 75 % jusqu'en 2026.

Le conseil communautaire à l'unanimité, affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat entre les villes de SISSONNE, SAINT ERME, LIESSE NOTRE DAME et VILLENEUVE SUR AISNE et autorise le Président à signer la convention d'adhésion au programme.

Le président précise que les communes seront associées au recrutement du chef de projet mais la décision finale lui reviendra.

4. Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) succède au contrat de ruralité de la Champagne Picarde. Ce dispositif est désormais proposé par l'État à tous les arrondissements ou pays. Il a été rédigé sur le périmètre du pays du Laonnois. Il a pour objectif, pour la mandature, de financer les actions qui répondront aux grands enjeux et objectifs autour des 3 axes suivants :

- Transition écologique et aménagement du territoire
- Développement et attractivité économique du territoire
- Cohésion sociale et territoriale

Le président précise que ce contrat a dû être rédigé très rapidement avec les services de l'État en vue de la signature lors de la prochaine venue de la ministre J GOURAULT dans l'Aisne.

Le conseil communautaire à l'unanimité affirme son engagement dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du pays du Laonnois et autorise le Président à signer le CRTE 2020/2026

Questions diverses

M VANNOBEL estime que la signature d'un *contrat local de santé* est une problématique importante à intégrer dans un contrat de relance par exemple et à traiter à l'échelle du pays ou de l'arrondissement pour faciliter l'accès aux soins.

Par ailleurs, M VANNOBEL rappelle que le docteur LECUYER lui a proposé son cabinet médical à SAINT ERME pour des vaccinations « groupées » le week-end. D'autres « séances » de vaccination peuvent être organisées pour les + de 75 ans si les communes recensent et organisent la vaccination sur saint-erme.

M LORAIN conclut la séance en officialisant sa candidature aux prochaines élections départementales. D'autres candidats existent, dont un vice-président. Cette situation ne devra avoir aucun impact sur la vie, l'ambiance et les actions de la Champagne Picarde.

La séance est levée à 20h15